

La recherche collaborative en ethnologie : est-elle toujours possible, et éthique ?

Marie-Pierre Bousquet

Volume 7, numéro 2-3, 2024

Numéro hors-thème & Ateliers de la SCB
Open Issue & CBS Workshops

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1112292ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1112292ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bousquet, M.-P. (2024). La recherche collaborative en ethnologie : est-elle toujours possible, et éthique ? *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 7(2-3), 183–185. <https://doi.org/10.7202/1112292ar>

Résumé de l'article

Il existe aujourd'hui une importante quantité de lignes directrices à suivre si l'on veut faire de la recherche éthique en contexte autochtone. Dans la pratique, même avec la meilleure volonté, il est difficile de démêler ce à quoi il faut se conformer et ce qui est vraiment éthique. La voie prônée informellement dans le milieu des études autochtones est la recherche collaborative, mais est-elle toujours possible?

© Marie-Pierre Bousquet, 2024



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ÉTUDE DE CAS / CASE STUDY

La recherche collaborative en ethnologie : est-elle toujours possible, et éthique?

Marie-Pierre Bousquet^a

Résumé

Il existe aujourd'hui une importante quantité de lignes directrices à suivre si l'on veut faire de la recherche éthique en contexte autochtone. Dans la pratique, même avec la meilleure volonté, il est difficile de démêler ce à quoi il faut se conformer et ce qui est vraiment éthique. La voie prônée informellement dans le milieu des études autochtones est la recherche collaborative, mais est-elle toujours possible?

Mots-clés

éthique de la recherche, Autochtones, terrain, ethnographie, PCAP, contrôle de la recherche, recherche collaborative

Abstract

There are now a large number of guidelines to follow if you want to carry out ethical research in an Indigenous context. In practice, even with the best will in the world, it is difficult to disentangle what needs to be adhered to and what is truly ethical. The path informally advocated in the field of Indigenous studies is collaborative research, but is this always possible?

Keywords

research ethics, Indigenous peoples, fieldwork, ethnography, OCAP, research control, collaborative research

Affiliations

^a Département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada

Correspondance / Correspondence: Marie-Pierre Bousquet, marie-pierre.bousquet@umontreal.ca

INTRODUCTION

La conduite éthique de la recherche avec les communautés autochtones du Canada a, à juste titre, fait l'objet d'une grande attention ces dernières années, compte tenu des relations coloniales problématiques entre l'État canadien, les Premières nations, les Inuit et les Métis. Cette attention a notamment conduit à la production de lignes directrices et d'outils pour guider les chercheurs et assurer des relations éthiques avec les participants et les communautés autochtones à la recherche (1-5). Mais la compréhension et l'application appropriée de ces lignes directrices peuvent être difficiles et soulèvent en elles-mêmes des questions complexes et difficiles pour les anthropologues qui cherchent à mener des recherches éthiques dans les communautés autochtones. Dans le contexte des études autochtones, la recherche collaborative est souvent considérée comme le type de recherche à envisager, car elle inclut les participants et leur demande leurs avis. Mais ce choix ajoute un niveau supplémentaire de complexité.

CAS

Aimé Tremblay-Moukthar, étudiant au doctorat en anthropologie, s'est spécialisé en ethnologie¹ et veut conduire une recherche collaborative avec une communauté autochtone qui se trouve à cheval sur la frontière Ontario-Québec². Il s'intéresse à l'économie formelle et informelle³ de la communauté. Les membres de cette Première Nation, qui compte 2300 personnes inscrites, apparaissent dans les statistiques officielles comme étant en majorité au chômage. En réalité, comme Aimé a pu le constater pendant son terrain de maîtrise, la plupart ont des emplois saisonniers, ou à temps partiel, dans la foresterie, dans une mine qui se trouve à une centaine de kilomètres de leur réserve⁴ et dans les quelques commerces et services de la communauté : le B&B, la petite épicerie et la station-service. Les seuls emplois très stables sont ceux du conseil de bande et des services qui en dépendent (école primaire, centre de santé, travaux publics). Aimé voudrait savoir quelles sont les personnes qui ont des emplois dans et hors de la communauté, la nature de ces emplois et la durée des contrats (en gros, qui travaille où et combien de temps par année). Il voudrait notamment comprendre les dynamiques de parenté quand les employeurs sont Autochtones (emploie-t-on de préférence ses frères ou cousins au premier degré, ou privilégie-t-on les compétences?), mais aussi la valeur accordée à l'argent et au travail salarié. Il a remarqué que, parfois, une personne qui ne peut/veut se présenter au travail envoie une autre personne pour la remplacer momentanément, ce qui va rendre difficile la création d'un portrait-type fidèle d'un parcours de vie économique.

Ce qui intéresse surtout Aimé, c'est l'économie informelle de la communauté (qu'il mettra en perspective par rapport à l'économie formelle) : les ventes de nourriture (beignes ou tacos indiens) pour financer un projet, le troc d'objets et de services

¹ L'anthropologie comprend quatre sous-disciplines : l'ethnologie, l'archéologie, l'ethnolinguistique et l'anthropologie biologique.

² Ce cas est fictif, mais vraisemblable : il est fondé sur plus de vingt ans de terrains anthropologiques dans des communautés autochtones du Québec et d'observations de chercheurs.

³ Par « économie informelle », j'entends un ensemble d'activités économiques qui se déroulent hors du contrôle et de la régulation de l'État.

⁴ Une « réserve » est une terre réservée par le gouvernement fédéral au profit et à l'usage d'une « bande indienne ». Il s'agit d'un terme juridique, auquel est généralement préféré le mot « communauté ». « Bande indienne » : groupe d'Indiens au profit duquel des terres ont été réservées ou dont l'argent est détenu par la Couronne (terme qui désigne les membres d'une Première Nation ayant le statut « indien », au sens de la Loi sur les Indiens, et inscrits au registre fédéral des Indiens).

(ex. : une coupe de cheveux contre le prêt d'une scie à chaîne ou le don d'un petit outil), les bingos et lotos communautaires ou familiaux, le « taxi » pour aller en ville contre des bijoux artisanaux, etc. Les femmes y participent-elles autant ou plus que les hommes? Comment négocie-t-on l'échange d'argent au sein des réseaux familiaux? Les questions sont nombreuses. Comme cette économie échappe à l'impôt et aux normes des lois sur le travail, Aimé a prévu d'anonymiser toutes ses entrevues. Il ne pense pas que le danger soit grand que ses informateurs puissent subir des redressements fiscaux; ils gagnent trop peu et les ennuis médiatiques et politiques qui en découleraient seraient trop importants pour le gouvernement fédéral, dont relèvent les Autochtones. De toute façon, ces activités économiques sont habituelles dans l'immense majorité des communautés autochtones au Canada.

La recherche collaborative est apparue à Aimé non seulement comme le moyen le plus éthique de procéder, mais aussi le plus pratique et efficace pour atteindre ses futurs informateurs. Le Conseil de bande⁵, consulté depuis le début du projet, lui a demandé de travailler avec le comité d'un organisme de développement socio-économique (DSE Moose) qui dépend de lui⁶. Ce comité comprend six membres de la communauté (dont deux qui sont frères du chef), mais aussi quatre non-Autochtones, dont trois chercheurs d'une université régionale voisine. Pour l'instant, les relations sont cordiales avec ces chercheurs : l'un a tenté de récupérer Aimé pour qu'il soit son doctorant, l'autre le traite comme son assistant de recherche personnel et la dernière lui fournit des tonnes de conseils. Comme le Conseil n'a pas de comité d'éthique qui lui soit propre, il sous-traite avec l'université régionale et a demandé à Aimé d'y faire évaluer son projet, qui est déjà en processus de demande de certificat d'éthique dans son université à Montréal.

Le Conseil veut qu'Aimé applique le principe PCAP (propriété, contrôle, accès, possession) selon lequel une Première Nation contrôle le processus de collecte des données en son sein, données qu'elle possède, et contrôle la manière dont ces données vont être utilisées. Aimé ne sait pas très bien comment il va s'en sortir. Il est d'accord pour que les données appartiennent au Conseil et que celui-ci lui indique s'il a le droit de s'en servir et dans quelles circonstances, mais concrètement il ne sait pas qui lui donnera la permission : devra-t-il à chaque fois demander une résolution du Conseil? Si c'est le cas, comme le Conseil se réunit une fois par mois (sauf l'été), sa recherche et la publication de ses résultats pourraient être très longs, si tant est qu'on lui donne à chaque fois la permission demandée. Au mieux, une seule personne pourrait lui être déléguée, ce qu'il préférerait. Également, Aimé ne veut pas donner son matériel de première main (ex. : transcriptions d'entrevues, journal de bord) directement au Conseil sans opérer un filtre dedans. Il pense qu'il pourrait y avoir, entre autres, des gens qui se plaignent du Conseil, ou qui révèlent des histoires de famille, ou qui évoquent des pratiques que le Conseil ne tolère pas (comme l'importation d'alcool dans la communauté, qui est une réserve « sèche »), et Aimé ne tient pas à ce qu'ils aient des ennuis. Quant aux membres de DSE Moose, ils exigent des consentements écrits et signés, alors qu'Aimé sait par expérience que certains informateurs, illettrés, se sentent mal à l'aise avec cela et lui répondent, insultés, « je te dis des choses, ce n'est pas pour rien. Ma parole te montre que je suis d'accord ». D'autres n'ont aucun mal à lire, mais signer des papiers leur rappelle des pratiques coloniales et ne correspond pas aux manières de faire en vigueur dans la communauté.

Le comité de DSE Moose lui a également posé d'autres questions auxquelles Aimé doit répondre par écrit : combien d'hommes et de femmes va-t-il interroger pendant ses 12 mois de terrain? Sa recherche sera-t-elle bénéfique pour la communauté? Répond-elle à un besoin identifié par la communauté? Va-t-elle protéger les valeurs et les savoirs autochtones? Comment le chercheur va-t-il restituer ses données à la communauté? Le problème, c'est que tout cela, Aimé n'en sait encore rien. Il pense dire qu'il va « coconstruire » son projet au fur et à mesure, mais son directeur de thèse en doute pour de nombreuses raisons : ce n'est pas un projet collectif mais un projet individuel; Aimé n'a pas de subvention de recherche mais juste une bourse d'études; Aimé n'est pas Autochtone et ne peut prétendre savoir ce qui sera bon pour la communauté ou pas; Aimé va peut-être trouver des éléments qui ne plairont pas au Conseil, ou aux membres de la communauté, etc. Bien sûr, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour éviter de stigmatiser les gens de son terrain. Il a même envie de valoriser leur débrouillardise et leur ingéniosité, qualités qui sont déjà souvent vantées dans la littérature spécialisée les concernant. Il a toujours reçu un accueil chaleureux dans la communauté. Mais douze mois de terrain ethnographique⁷, à vivre sur place, c'est long. Il va sans doute rencontrer beaucoup de gens de tous âges. Comme on le lui a enseigné en anthropologie, il devra s'adapter aux circonstances, varier les méthodes d'enquête et gérer la délicate frontière qui existera entre les amitiés (et inimitiés) qu'il va créer et l'idéal de neutralité en recherche, entre les confidences personnelles et les données utilisables. Lors de son terrain de maîtrise, il avait dû modifier en cours de route son sujet (sa première idée ne menant nulle part : il voyait bien que cela ne passionnait pas ses participants) et sait donc être flexible. Bref, il se sent prêt et a beaucoup lu, y compris en éthique de la recherche, mais il sait que le passage à la pratique peut réserver bien des surprises.

⁵ Conseil de bande : assemblée des élus (chef et conseillers) gouvernant une bande indienne. Il s'agit d'un niveau de gouvernement spécifique aux Premières Nations, encadré par la Loi sur les Indiens. Un conseil de bande a plus de pouvoirs qu'un conseil municipal puisqu'il s'occupe, entre autres, de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'habitation, de l'emploi, de la justice, de l'environnement, de la police, de l'aide sociale et du développement économique.

⁶ En général, le service de développement économique d'un conseil de bande axe ses efforts vers les formations des membres de la Première Nation. Pour établir des partenariats avec des entreprises extérieures et des relations avec des investisseurs, un conseil peut créer un organisme spécialisé, souvent avec un statut d'organisme sans but lucratif.

⁷ Effectuer une ethnographie sous-entend une enquête de terrain fondée sur l'observation et la participation, en partageant le plus possible le quotidien des personnes dont la société et la culture font l'objet de l'investigation.

QUESTIONS

1. Aimé se veut ouvert et collaboratif, mais dans quelle mesure les participants ou les communautés peuvent-ils ou doivent-ils réellement participer?
2. Les participants à la recherche dans la communauté sont-ils des collaborateurs ou même des co-chercheurs? Et quelles sont les différentes responsabilités (et leurs limites) de chacun de ces rôles?
3. Comme Aimé est étudiant dans une université de Montréal, il doit obtenir l'approbation éthique de son CÉR universitaire. Alors pourquoi devrait-il également obtenir un certificat d'éthique du DSE Moose ou de son CER délégué?
4. Que se passe-t-il si les deux CÉR ne sont pas d'accord?
5. Déterminer que la recherche est bénéfique peut être très compliqué. Ce concept est énoncé au chapitre 9 de l'EPTC2 (5), mais pourquoi est-ce nécessaire et comment peut-on le déterminer?
6. Comment Aimé peut-il expliquer au CÉR et au DSE Moose que le consentement écrit n'est pas nécessaire, et peut même être contraire à l'éthique? Quelles autres méthodes pourraient être utilisées pour documenter le consentement oral des participants?
7. La protection des informations et de la vie privée des participants est cruciale et difficile dans une petite communauté où tout le monde se connaît. Quelles sont les limites du partage des données avec le Conseil de bande, le DSE Moose, d'autres chercheurs?
8. Comment Aimé peut-il ou doit-il gérer le conflit d'intérêts potentiel entre le Conseil de bande, le DSE Moose et les personnes impliquées dans l'économie informelle, qui peut avoir un impact direct sur son approbation à mener sa recherche?

Reçu/Received: 20/05/2020

Conflits d'intérêts

Marie-Pierre Bousquet est mariée à Bryn Williams-Jones, éditeur en chef de la revue; il n'a pas été impliqué dans la révision ou l'acceptation du manuscrit.

Publié/Published: 21/06/2024

Conflicts of Interest

Marie-Pierre Bousquet is married to Bryn Williams-Jones, Editor-in-chief of the journal; he was not involved with the review or acceptance of the manuscript.

Édition/Editors: Amandine Fillol, Antoine Boudreau LeBlanc & Charles Marsan

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines](#) outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent [Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (for d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui the publication of manuscripts that meet the journal's standards répondent aux normes d'excellence de la revue. of excellence.

RÉFÉRENCES

1. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#). Wendake; 2014.
2. Association universitaire canadienne d'études nordiques (AUCEN). [Principes d'éthique pour la conduite de la recherche dans le nord](#). Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord; 2003.
3. Femmes autochtones du Québec (FAQ). [Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones](#). Montréal; 2012.
4. Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). [Stratégie nationale inuite sur la recherche](#). Ottawa; 2018.
5. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. [Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada + Interprétation](#). Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2. Ottawa; 2022.

LECTURES SUGGEREES

1. Schnarch B. Propriété, contrôle, accès et possession (PCAP) ou l'autodétermination appliquée à la recherche. Une analyse critique de la recherche contemporaine des Premières Nations et quelques options à l'intention des communautés des Premières Nations. *Journal de la Santé Autochtone*. 2004;1(1)80-95.
2. Gros-Louis McHugh N, Gentelet K, Basile S. [Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone - Enjeux de l'éthique de recherche](#). CSSSPNQL. Wendake; 2015.
3. Inuit Tapiriit Kanatami, Nunavut Research Institute. [Negotiating Research Relationships with Inuit Communities](#). Nickels S, Shirley J, Laidler G, éditeurs. Ottawa & Iqaluit; 2007.